

Appel à projets FONDATION UNIVERSITE DE PICARDIE JULES VERNE



Le porteur de projet qui fait une demande de subvention dans le cadre de cet appel à projets doit joindre cette déclaration à son dossier de candidature et transmettre l'ensemble à la Fondation de l'Université de Picardie Jules Verne. Les informations et la documentation requises serviront à la Fondation UPJV pour vérifier la conformité de l'organisation et du projet aux conditions de l'appel à projets et aux initiatives innovantes. Il est essentiel que les informations fournies soient précises, complètes et présentées de façon à susciter l'intérêt du comité de sélection.

Déclaration

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (*rayez les mentions inutiles*)
porteur du projet :

- DEMANDE à la Fondation UPJV une contribution financière au soutien du projet décrit dans le « dossier de candidature »,
- DÉCLARE avoir pris connaissance du règlement de l'appel à projets ainsi que de la note de cadrage et accepter l'intégralité des conditions de l'appel à projets,
- S'ENGAGE dès maintenant, en cas d'octroi d'un financement, à :
 - Mettre en œuvre le projet et à affecter le financement reçu à la réalisation exclusive du projet présenté,
 - Autoriser l'exécution de contrôles par la Fondation de l'Université de Picardie Jules Verne afin de vérifier la mise en œuvre régulière du projet,
 - Fournir un compte-rendu d'exécution à la conclusion du projet,
- CONFIRME, sous sa propre responsabilité, la véracité de tout ce qui est indiqué dans la documentation remise.

L'octroi du financement est subordonné à la signature préalable d'un accord appelé accord tripartite, avec la Fondation de l'Université de Picardie Jules Verne.

Date :

Signature :